

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

AMENDEMENT

N° CL9

présenté par
Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, M. Hetzel, M. Rolland et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--